



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 février 2024

Objet de la délibération

**ETUDE URBAINE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - SITE DE
KERIHOUAIS**

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Valérie MAHÉ pouvoir à Aline LE FUR , Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Gwendal HENRY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Aurélia HENRIO pouvoir à Pierre-Yves LE BOUDEC .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2024.02.008

ETUDE URBAINE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE - SITE DE KERIHOUAIS

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Lors de différentes rencontres avec Morbihan Habitat, le souhait de mener une étude urbaine sur le Quartier Prioritaire de la Ville de Kerihouais, dans le prolongement du travail réalisé par l'AREP en 2016, conjointement entre la Ville et Morbihan Habitat, a été émis.

Elle se décomposerait de la manière suivante :

- . **Une étude urbaine et spatiale** : analyse du site dans son contexte à travers ses composantes urbaines, architecturales et paysagères, en termes d'organisation spatiale et fonctionnelle.
- . **Une analyse des enjeux sociaux-urbains** : intégrant un diagnostic de la vie du quartier et une phase de concertation des habitants. Ce diagnostic social offrira une étude qualitative pré-opérationnelle sur laquelle s'appuiera l'analyse programmatique du quartier.
- . **Une analyse programmatique** : elle déterminera le potentiel constructible du quartier entre les îlots déconstruits et les espaces publics potentiellement mutables en îlots. Cette analyse devra aussi éclairer l'office et la commune sur les équipements ou activités dont l'installation dans le quartier serait pertinente ou adaptée.

Elle conduira à la production des livrables suivants :

- . **Des esquisses de plans de masse** illustratifs de scénarii d'aménagement (3 au maximum) sur le secteur opérationnel, permettant d'appréhender l'organisation des déplacements, de nouvelles répartitions et organisations entre les espaces publics et privés, le traitement et la nature des espaces publics, la relation aux avoisinants et au quartier élargi ; les gabarits des nouvelles constructions, les formes urbaines. Un des scénarii pourra comporter la démolition de bâtiments supplémentaires.
- . **Un plan guide** déterminant l'armature des espaces publics, la répartition des îlots bâtis et la nature des programmes, la gestion du stationnement et des déplacements, les éléments de compositions paysagères et urbaines à mettre en valeur ou à créer, les réseaux urbains.
- . **Des supports** de communication et de pédagogie autour du projet et de ses enjeux pour la concertation avec les habitants.
- . **Une estimation des coûts travaux ratios** afin d'estimer les investissements en terme d'aménagement des espaces publics et d'adaptation potentielle des VRD, pour Morbihan Habitat et la ville d'Hennebont.

L'ensemble des éléments proposés lors de cette phase permettra l'élaboration du cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre destiné à Morbihan Habitat et la commune d'Hennebont.

La mission serait suivie en copilotage par Morbihan Habitat et la Ville d'Hennebont, sous la forme d'un groupement de commande. Le coût estimé de cette mission serait de l'ordre de 40 K€ réparti à 50 % entre la Ville et Morbihan Habitat.

- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la proposition de Cahier des Charges présentée relative à la réalisation de cette étude urbaine,
- Vu** la Convention de Groupement de Commandes entre la Ville d'Hennebont et Morbihan Habitat,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 05 février 2024,
- Vu** l'avis de la Commission « Ville » en date du 14 février 2024,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de cette étude urbaine selon les modalités proposées dans le présent bordereau et le projet de cahier des charges joint à la présente,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2024 pour un montant de 20 K€,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en place d'un groupement de commande et à signer tout document s'y rapportant et notamment la convention.

Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 4 voix contre
(Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Premier Adjoint,

Yves GUYOT